

Procès-verbal de l'Assemblée 2014 des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland

Vendredi 13 juin 2014, à 19h30, Maison de la Paroisse protestante à Tramelan

Le président de l'assemblée, Jean-François Wälchli, ouvre la 42^e assemblée ordinaire de SVRJS à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux délégués des clubs, aux médias, ainsi qu'aux deux membres membres d'honneur qui ont répondu présents à l'invitation : Serge Jubin, et Anne-Marie Rérat. Il salue également la représentante du comité central de Swiss Volley, Mme Nora Willi.

Le président précise que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 20 des statuts. L'ordre du jour ainsi que plusieurs documents (rapports, comptes, budget, etc.) ont été adressés aux clubs. Ils sont à disposition des délégués à l'entrée de la salle.

Il poursuit en faisant part à l'assemblée en faisant part de ses sentiments

La vie d'une association régionale de volleyball n'est pas un long fleuve tranquille où l'on se déplace de manière nonchalante, au gré d'un courant calme et régulier.

Les eaux du fleuve réservent parfois des surprises et exigent des membres de l'équipage une attention toujours renouvelée.

Une lecture attentive du journal de bord 2013-2014 du bateau SVRJS - comprenez par là les différents rapports annuels - souligne les difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée.

Les passagers n'ont pas tous la même vision du voyage si bien que la communication s'est parfois détériorée entre certains ponts du bateau. Les règlements du bateau n'ont pas toujours été interprétés de la même façon et des dissensions ont vu jour.

Par ailleurs, notre association a décidé d'explorer de nouveaux rivages. Un groupe de travail ad hoc a défini des itinéraires inédits mais, malgré de nombreux appels, la perle rare qui acceptera de mener l'expédition n'est pas encore trouvée.

Si nous avons l'ambition de mener notre bateau à bon port, de donner à d'autres l'envie de nous rejoindre dans notre voyage, nous devons retrousser nos manches, tirer à la même corde, dans un esprit solidaire.

Je remercie toutes les personnes qui ont conduit notre embarcation cette année, dans des conditions pas toujours aisées, du capitaine jusqu'au marin le plus discret. Vous vous êtes engagés dans la mesure de vos forces et vous nous avez fait savoir que vous aviez besoin d'être épaulés.

Vous faites appel à des forces vives, à des marins prêts à s'engager et à affronter les caprices du fleuve. Je souhaite que votre appel soit entendu et, qu'au moment où nous sommes appelés à désigner l'équipage qui conduira notre embarcation ces deux prochaines années, nous réalisions que nous sommes engagés dans une aventure commune.

Voilà, je ne vous mène pas plus loin en bateau et je souhaite que nous puissions vivre des débats riches et fructueux, dans un état d'esprit positif

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2013-2014, l'association SVRJS compte 22 clubs, 1136 licences soit 33 de plus que la saison précédente ; 90 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts, qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 39 délégués sont présents, représentant 18 clubs.

Clubs excusés : VB Péry, Sixième Set et Sport Gym Porrentruy

Club non-excuse : FSG Le Cornet-Crémines

Conformément au règlement des indemnités, les clubs excusés reçoivent une amende de Fr. 50.- et celui non-excuse une amende de Fr. 100.-

Autres excuses :

membre du comité : Harmonie Mizel ;

mandataire : Bérénice Willemin ;

membres d'honneur : M. Yves Monnin, président d'honneur, Raoul Voirol, Jocelyne Caccivio, Raymond Vernier, et Rémy Evalet ;

membres de la commission de jugement des recours : Jean-Pierre von Kaenel, président, Jean-Luc Goetschi et Marc-Olivier Rüfli ;

invités : Vincent Pilloud, chef de l'Office des Sports du Canton du Jura, Martin Raeber, chef d'unité du service des sports du Jura Bernois, la commune de Tramelan.

2. Salutations et accueil

Jean-François Wälchli remercie vivement les délégués d'avoir accepté de consacrer une soirée à la bonne marche de notre association.

Il souhaite des débats fructueux, dans un état d'esprit serein.

3. Discours des invités

Aucun.

4. Election des scrutateurs

Sont désignés comme scrutateurs : Cédric Juillerat de FSG Courfaivre et Joël Grandgirard de BMV 92.

Le président demande les modifications suivantes pour l'ordre du jour : ajouter un point 6 « Intervention de la représentante de Swiss Volley » ; supprimer le point 11 (Plan stratégique), point qui a été laissé suite à un « enregistrer sous » de l'OJ de l'AD 2012.

Du fait que les propositions du VBC Porrentruy laissent apparaître un manque de confiance à l'égard du fonctionnement du comité, Vincent Brêchet, président du CR, demande que le point 15 « Proposition des membres » soit placé avant le point des élections.

Aucun délégué ne s'opposant aux modifications proposées, c'est sous sa nouvelle forme que l'ordre du jour sera suivi.

5. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 21 juin 2013 à Courtételle

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch et il figure aux pages 3 à 8 du fascicule de convocation à l'assemblée. Il n'a pas suscité de proposition de modification.

Personne ne demandant des corrections au PV, Jean-François Wälchli propose de l'accepter tel quel et remercie le secrétaire, Vincent Brêchet.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal de l'AD 2013 est accepté.

6. Exposé de Swiss Volley (Nora Willi du comité central)

Mme Willi présente un diaporama qui présente les objectifs de Swiss Volley :

- Au sein de toutes les commissions élues (y compris CC), Swiss Volley souhaite une représentation paritaire des hommes et des femmes.
- Cet objectif doit être atteint d'ici fin 2018.
- Si possible, la moitié des commissions devraient être présidées par des femmes à partir de 2019.
- Dans les 15 régions, les comités régionaux devraient être composés de façon égalitaire (50:50) .
- Objectif intermédiaire pour 2016: 30% de femmes dans les commissions; 40% de femmes dans les comités des régions.
- Cadre national des arbitres: 30% de femmes, 40% à partir de 2018.
- Meilleur respect des arbitres.

Moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif :

- Information à tous les clubs de Suisse.

- 4 sports concernés: basketball, handball, unihockey et volleyball.
- Respect de toutes les personnes impliquées envers les arbitres: joueurs, entraîneurs, spectateurs, parents.
- Bannière roll-up dans les salles.

7. Rapports annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de convocation. Jean-François Wälchli propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments et, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du président du comité de Swiss Volley Région Jura-Seeland (Vincent Brêchet) (page 12);
- représentante des arbitres (Anne-Marie Rérat) (page 13);
- du responsable du secteur compétition (Claude Devanthery) (page 11);
- du président de la Commission de jugement des recours (Jean-Pierre von Kaennel) (page 8);
- de la responsable mini volley (Bérénice Willemin) (page 9);
- des entraîneurs SAR (Damien Bélet) et des Volley Jumpers (Jean-Daniel Bolgiani) (page 10).

Personne ne demande de complément d'information et c'est à l'unanimité que tous ces rapports sont acceptés.

8. Comptes 2013-2014

Ils figurent aux pages 14 et 15 de la brochure.

Patricia Schaller rappelle que le budget prévoyait Fr. 88'090.- de charges et que ces dernières ne se sont finalement élevées qu'à Fr. 80'717,08.

Du côté des recettes, la prévision des produits s'élevait à Fr. 83'090.- et ceux-ci ne se sont élevés qu'à Fr. 82'951,85. Finalement, le résultat est meilleur que prévu puisque le déficit prévu (Fr. 5'000.-) a finalement été transformé en un bénéfice de Fr. 2'234,77.

Lydia Pizzagali (VBC Tramelan) lit le rapport des vérificateurs des comptes (Courtételle et Tramelan) qui relève l'excellent travail de la caissière et qui demande d'approuver les comptes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au CR.

Des applaudissements accompagnent les remerciements adressés à la caissière pour son excellent travail.

9. Admissions / Démissions / Exclusions

Nous avons une demande d'admission de club de la part de Volley Espoirs Biel/Bienne.

Sven Tschanz du VBC Nidau explique que ce club est une plate-forme de formation tant dans le secteur masculin que féminin pour la région de Bienne. C'est Mme Nicole Benoit qui s'occupe de l'aspect sportif de ce nouveau club.

Ce nouveau club est accepté à l'unanimité.

Comme il n'y a pas de démission le nombre de clubs s'élève dorénavant à 23.

10. Attribution des titres 2013/2014

C'est toujours un moment agréable : SVRJS fête ses champions et leur offre un ballon officiel. C'est l'affaire du responsable du calendrier et de la coupe, Roland Zbinden, et du responsable des compétitions, Claude Devanthery.

Roland Zbinden cite les champions «mini», qui ont déjà eu droit à leur cérémonie protocolaire, en mars, à Bienne, au terme du dernier tournoi.

Sont donc champions :

Mini M13 filles	: Bienne 1	Mini M15 filles	: BMV 92
Dames M15	: VBC Porrentruy		
Dames M17	: VFM	Hommes M17	: VBC La Suze

Dames M19	: VBC Porrentruy	Hommes M19	: VBC Porrentruy
Dames M23	: VBC Porrentruy	Hommes M23	: VBC Nidau
Dames 5 ^e ligue	: VBC Nidau	Dames 4 ^e ligue	: VBC Tramelan
Dames 3 ^e ligue	: VBC Porrentruy		
Dames 2 ^e ligue	: VBC Nidau (a échoué dans sa tentative de promotion en première ligue nationale)		
Hommes 3 ^e ligue	: VBC Sixième Set (a renoncé à sa promotion en 2e ligue)		
Hommes 2 ^e ligue	: VBC La Suze (a renoncé à sa promotion en première ligue nationale).		
Vainqueurs de la Coupe Jura-Seeland :			
Dames	: VBC Nidau	Hommes	: Volleyboys Bienne.

Vincent Brêchet souligne l'esprit sportif du VBC Nidau qui aurait pu gagner la coupe régionale du fait que l'autre finaliste, (Volleyboys), avait joué sa demi-finale avec un joueur non-qualifié. Plutôt que de gagner sur le tapis vert, le VBC Nidau a laissé la coupe à l'équipe qui l'avait gagnée sur le terrain.

Ce geste est relevé par le président de l'assemblée et applaudi.

11. Présentation du championnat 2014-2015

Claude Devanthéry présente le futur championnat.

Il se réjouit du nombre croissant d'équipes juniors chez les filles : + 3 en DM15, + 2 en DM17 et + 3 en DM19.

Les championnats se dérouleront en 2, 3 ou 4 tours selon la grandeur des groupes mais sans création de groupes « titre » et « relégation » à mi-championnat.

12. Propositions des membres

Le VBC Porrentruy a envoyé, dans les délais, quatre propositions qui sont soumises à l'AD.

1. Usage de la vidéo

Un article est ajouté au RG SVRJS prévoyant l'usage de la vidéo, pouvant avoir la teneur suivante :

Les matches officiels SVRJS peuvent être filmés et enregistrés, sans requête préalable. A l'exception des faits de jeu, selon l'article 246, alinéa 2 du Règlement de Volleyball de Swiss Volley, la vidéo est un moyen de preuve reconnu pour établir des faits que l'arbitre ne pouvait repérer et sanctionner (par exemple : joueur aligné par une équipe sans qu'il ait été identifié avant le match ; non-respect, sur la durée du match, des systèmes 6-3 et 6-6 en M15 ; voie de fait, altercation avec le public, insultes hors du terrain, etc qui se serait déroulées « dans le dos » de l'arbitre ; etc).

Il est admis que les fait de jeu ordinaires soumis à l'autorité et à l'appréciation réglementaire de l'arbitres (article 246 RV SV) ne peuvent être contestés par un enregistrement vidéo (par exemple : ballon out/in ; ballon touché au bloc ; attaque d'un joueur arrière ; filet touché ; touche doublée ; etc).

Vincent Brêchet répond que le comité est d'accord que la vidéo puisse être utilisée pour des événements extérieurs au jeu, mais en aucune façon pour des faits de jeu. Le désaccord relève de l'interprétation des faits de jeu. Le comité a demandé à Swiss Volley la façon d'appliquer le système 6-3. Il n'a pas obtenu de réponse claire. D'ailleurs, pour la saison 2014-2015, ce système sera abandonné.

Claude Devanthéry lit la teneur du nouvel article concernant les M15 :

« 1. Les matchs se jouent avec le système de jeu 6-6, sans permutation.

2. Après le troisième service de suite, l'équipe au service fait une rotation d'une position.

3. Les équipes jouent sans libéro. »

Les arbitres pourront ainsi être informés qu'ils devront sanctionner par une faute de position les équipes qui font une permutation.

Benoit Gogniat, membre de la CJR qui n'a pas siégé dans le litige qui opposait son club au VBC Porrentruy, se dit opposé à la proposition du VBC Porrentruy.

Pour lui, le comité avait le droit de ne pas prendre en compte la vidéo. La CJR a utilisé la vidéo et le tribunal de Swiss Volley a demandé la vidéo. Pour lui, chaque instance est libre de choisir les moyens de preuve qu'elle souhaite utiliser pour prendre ses décisions.

Pour Benoit Gogniat, la proposition du VBC Porrentruy n'est pas assez claire. C'est en outre pervers de filmer tous les matches et, quand on a perdu un match sur le fil, de produire une vidéo pour contester le résultat.

2. Égalité filles-garçons

Les modes de qualification à des compétitions nationales respectent l'égalité entre les catégories masculines et féminines (exigences d'inscription, organisation de la compétition régionale, nombres d'arbitres, droits de retrait etc. L'égalité est en particulier respectée dans le mode des équipes M23 filles et garçons pour le championnat Interligue.

Claude Devanthery est d'accord sur le principe de l'égalité entre filles et garçons mais il précise que des problèmes conjoncturels empêchent sa pleine réalisation (un nombre très différent d'inscriptions entre les équipes filles et les équipes garçons). D'autre part, un accord de collaboration avec l'ANVB nous oblige moralement à participer avec nos équipes garçons à des tournois organisés sur le plan des deux associations.

L'âge M23 est un âge où joueurs et joueuses sont intégrés dans les équipes actives, souvent même à un haut niveau. Pour lui, c'est donc une surcharge inutile que de forcer ces équipes à jouer encore des tournois qui n'apportent rien à leur formation.

Pour Serge Jubin, il faudrait que les équipes féminines M23 se qualifient lors de tournois comme c'est le cas chez les garçons. Par contre, Sven Tschanz serait satisfait si ses garçons M23 avaient droit à une inscription directe en Inter.

Il est admis par l'AD que si un mode de qualification identique devait être retenu pour les garçons et les filles, ce pourrait être le mode actuellement pratiqué pour les filles qui serait plébiscité.

La proposition du VBC Porrentruy est rejetée par 26 non contre 4 oui.

3. Règles spéciales M15

Selon le règlement et les directives de Swiss Volley, le championnat M15 se dispute avec des règles spéciales. Le RG-SVRJS, à son article 30 à adapter, précise in extenso les règles spéciales M15 et les directives spéciales de l'article 240 RV SV. SVRJS veille à informer les clubs et les arbitres des règles spéciales M15, ainsi que des sanctions à infliger lors de leur non-respect (faute de position ?).

Le comité demande d'accepter la proposition : « Règles spéciales M15 ». Celle-ci est acceptée à l'unanimité par les délégués. Elle sera transcrite de façon intégrale dans le RG de SVRJS.

4. Statuts, article 33

Compléter l'article 33 des statuts de SVRJS « Tâches et compétences du comité » avec deux tirets supplémentaires :

- réaliser impérativement les décisions de l'Assemblée des délégués et les déclarer prioritaires ;

- (après le tiret demandant de « traiter les recours déposés... » se conformer aux décisions de la Commission de jugement des recours (CJR) et les réaliser. La CJR est considérée par l'AD et le comité comme l'instance de dernier recours de SVRJS ;

Le président décide de scinder la proposition du VBC Porrentruy en deux parties. Il demande à Serge Jubin de préciser ce qu'il entend par « réaliser impérativement les décisions de l'Assemblée des délégués et les déclarer prioritaires ».

Serge Jubin donne en exemple le plan stratégique voté en 2010 et qui traîne dans un tiroir.

Benoit Gogniat trouve que cette proposition exprime de la défiance envers le travail du comité. La preuve que le comité s'intéresse au plan stratégique se trouve dans le fait que le budget prévoit une somme de Fr. 5'000.- mais que personne ne se présente pour mettre en œuvre ce plan.

Vincent Brêchet dit qu'il est juste insupportable d'entendre que le comité ne met pas en route le plan stratégique alors que le comité précédent a connu exactement les mêmes difficultés. Pour ce qui est des réformes 2007, il demande de se référer au rapport de la présidente des arbitres qui a trouvé un carton vide en prenant son département.

Jean-François Wälchli fait remarquer que c'est le manque de volontaires qui empêche la mise œuvre de certains projets.

Au vote, la proposition du VBC Porrentruy est refusée par 35 non contre 1 oui.

Pour la deuxième partie de la proposition, Vincent Brêchet, présente les articles 24, 40 et 41 du Règlement des conflits de Swiss Volley dans lesquels sont explicités les droits de recours des membres et des associations de Swiss Volley.

Benoit Gogniat renforce cette argumentation en disant que le droit de recours est un droit fondamental et il cite l'article 22 des statuts de Swiss Volley. Si l'on acceptait cette modification de nos statuts, on entrerait tout simplement dans l'illégalité et nos statuts n'obtiendraient pas l'aval de Swiss Volley.

Pour Marco Severino, il n'y a de problème fondamental. La commission de recours est un organe indépendant et celle-ci ne doit pas travailler en collaboration avec le comité.

Serge Jubin retire la proposition du VBC Porrentruy.

Une pause est de 20 minutes est accordée aux délégués.

13. Élections

Jean-François Waelchli rappelle les conditions des élections (articles 25 à 27 des statuts).

Après avoir présenté chaque candidat et avant le vote, le président demande s'il y a d'autres propositions dans la salle.

- Du président de SVRJS : Vincent Brêchet est candidat à sa réélection, il obtient 39 suffrages.
- Anne-Marie Rérat, proposée par l'Assemblée générale des arbitres, comme étant leur représentante au comité : elle obtient 39 suffrages.
- De la secrétaire : Madeleine Brêchet est candidat à sa réélection, elle obtient 39 suffrages.
- De la caissière : Patricia Schaller est candidate à sa réélection, elle obtient 38 suffrages.
- Des autres membres du comité :
 - Claude Devanthéry : obtient 39 suffrages ;
 - Marco Severino : obtient 38 suffrages ;
 - Florian Greppin : obtient 38 suffrages ;
 - Harmonie Mizel : obtient 37 suffrages ;

Roland Zbinden : obtient 39 suffrages.

Sont élus vérificateurs des comptes, à l'unanimité : le VBC Tramelan (2^e année), le VBC La Suze (1^{ère} année) et le vérificateur suppléant : le VBC La Vendline.

Membres de la commission de recours.

Stéphane Berbier aurait un candidat, Pascal Steiner, mais celui-ci aurait encore besoin de quelques renseignements de la part de Benoit Gogniat.

Jean-François Wälchli propose qu'on l'élise quitte à ce qu'il refuse son élection. Serge Jubin se propose comme candidat. Après quelques discussions en aparté, Benoit Gogniat arrive à convaincre Lydia Pizzagalli (VBC Tramelan) à poser sa candidature. Benoit Gogniat est lui-même candidat à sa réélection.

Au vote, les 4 candidats (vote en bloc) obtiennent 36 suffrages.

Benoit Gogniat est élu président de la CJR par 38 suffrages.

Président des assemblées.

Vincent Brêchet souligne que Jean-François Wälchli est en poste à la présidence de l'AD depuis 2012 et, que depuis qu'il occupe ce poste, il accomplit son rôle avec toute la sagesse et la pondération requise qui permettent aux assemblées de se dérouler dans un climat serein. Jean-François est candidat pour un nouveau mandat.

Il demande si les délégués ont une autre candidature à proposer.

Jean-François Wälchli est élu par 37 suffrages.

14. Fixation de la cotisation des membres

Le comité propose de maintenir la cotisation des membres (clubs) inchangée, à Fr. 200.- C'est sans discussion et sans opposition que la proposition du comité est acceptée.

15. Budget 2014/2015

Patricia Schaller présente le budget de manière globale.

Elle a supprimé la perception des Fr. 2'500.- pour les activités SAR garçons, montant qu'elle avait dû rétrocéder les saisons passées. Elle a ajouté Fr. 1'000.- pour soutenir des clubs qui organiseraient des activités mini et kids en plus des tournois prévus.

Dans la CRA, il faut prendre en compte le coût du logiciel E-learning Tool (Fr. 2'715.-).

Les finances d'inscriptions sont calculées de telle sorte que le budget normal de fonctionnement soit équilibré, soit Fr. 89'080.- tant aux recettes qu'aux dépenses.

Le comité a laissé un crédit ouvert à prélever sur la fortune de l'association (Fr. 5'000.-) pour le plan stratégique.

Patricia Schaller explique que pour simplifier les amendes données aux clubs qui retirent une équipe après l'avoir inscrite ou ne se désinscrivent pas alors qu'ils ne sont pas en junior ou dans la dernière ligue active, le comité a décidé de montants fixes. Le système de faire payer une, puis deux finances d'inscription, complique la chose lorsqu'il faut rétrocéder de l'argent non dépensé. Il faut alors également faire un décompte d'épiciier avec les amendes infligées.

Trois étages de délais amendés respectivement de Fr. 200.-, Fr. 400.- et Fr. 600.- sont prévus.

Maxime Rohrbach, du VBC La Suze, estime que le délai de cinq jours après la fin du championnat est trop court. Roland Zbinden lui répond que, sur demande, ce délai peut être prolongé. Le VBC La Suze est satisfait de la réponse donnée.

Le constat que le nombre de matches déplacés est trop important a amené le comité à augmenter les frais de procédure de ces changements.

Premier vote : les indemnités des membres du comité, des mandataires et de la CJR : Fr. 21'800.- Cette partie du budget est acceptée par 35 oui 1 non et 1 abstention.

Deuxième vote : budget formation : Fr. 11'000.-.
Cette partie du budget est acceptée par 38 oui et 1 abstention.

Troisième vote : budget dans sa globalité.
Le budget est accepté par 37 oui 1 non et 1 abstention.

16. Honorariat

Aucune proposition.

17. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

On conserve la formule du vendredi soir. Ce sera le 19 juin 2015. Le VBC La Vendline se porte candidat à l'organisation de cette assemblée.

18. Divers et imprévus

Vincent Brêchet relaie la proposition que les arbitres ont faite lors de leur AG du 4 juin.

Les clubs qui fournissent des personnes au comité CRA et au comité de SVRJS se voient créditer d'un demi-quota d'arbitrage (modification de l'article 15 du RG de SVRJS).

À moyen et à long terme, cela impliquerait une surcharge pour les arbitres (2 à 3 matches supplémentaires par quota) et des amendes réduites pour les clubs en déficit de quotas d'arbitrage, d'où une augmentation des finances d'inscription.

Le traitement de cette demande des arbitres est du ressort du CR qui tient à avoir l'avis des délégués.

Dans un vote consultatif, ceux-ci se prononcent par 14 avis défavorables contre 6 avis favorables.

Jean-François Wälchli remercie Jean-Daniel Bolgiani pour le travail qu'il a effectué durant six ans au sein du comité dans le domaine de la relève féminine. Il rassure l'assemblée en disant que Jean-Daniel a déjà reçu un cadeau.

Jean-François Wälchli met un terme à l'assemblée en remerciant les participants et réitère ses remerciements pour l'organisation de l'assemblée par le VBC Tramelan.

L'assemblée se termine à 22h45.

La secrétaire : Madeleine Brêchet